DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES

CANTON DE FOURMIES

Commune de ROUSIES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 AVRIL 2026

NOMBRE

L'an deux mil vingt-six, le Quinze Avril..

27 Le Conseil Municipal de la Commune de ROUSIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Carole DEVOS, Maire.**

de présents

24 Etaient présents : Mme Carole DEVOS, M. Bernard HASSELIN, Mme Christel BAILLY, M. Marc BARSOUM, Mme Gwendoline PUT-LIENARD, ~~M. Denis PIN~~, Mme Périne JOUNIAUX, M. Thomas DIOT, M. Jacky DISY, Mme Nathalie LOURDAIS, Mme Sylvie MASTALERZ, Mme Pascale BLONDEAU, M. Alain LELUBRE, M. Laurent PHILIPPE, Mme Mathilde ÉTÉVÉ, Mme Pauline BERTONI, M. Jean-Bernard VANDENBUSSCHE, ~~M. Jocelyn PHILIPPE~~, Mme Ophélie DUPUIS, M. Vincent MYSLICKI, Mme Audrey POUCET, M. Victor LOMBARD, M. Sébastien TAVERNE, M. Johan LECERF, Mme Manuella GEOFFROY, Mme Clarisse RENOTTE, Mme Océane ODEN.

De votants

27 Pouvoirs : M. Denis PIN pouvoir à M. Bernard HASSELIN, M. Jocelyn PHILIPPE pouvoir à M. Alain LELUBRE, MME Ophélie DUPUIS pouvoir à Mme Gawendoline PUT-LIENARD.

2026/028

OBJET
Débat et adoption du rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Bernarrd HASSELIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 9 Avril 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs au débat d'orientations budgétaires ;
Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté par Monsieur Marc BARSOUM, Adjoint aux Finances,
Considérant que le débat d'orientations budgétaires constitue une étape obligatoire préalable à l'adoption du budget primitif ;
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré **à la Majorité par 26 Voix Pour et 1 Abstention (M. Johan LECERF)**

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2026, sur la base du rapport présenté ;

ADOPTE le rapport d'orientations budgétaires tel qu'annexé à la présente délibération ;

PRÉCISE que ledit rapport sera transmis au représentant de l'État et mis à disposition du public conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.
Suivent les signatures.

Fait à Rousies le 15 Avril 2026.

Le secrétaire de séance,

Bernard HASSELIN

VILLE DE ROUSIES (NORD)

Le Maire,

Carole DEVOS.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication